

# NSK

**COMPTES ANNUELS**  
**AU**  
31/12/2023

**SAS 100 PRESSION**  
16 Rue Feaugas  
33100 BORDEAUX

**Paris** | Siège social  
11 rue de Mogador  
75009 Paris  
T. +33 (0)1 42 601 606  
F. +33 (0)1 42 613 792

**Sénart**  
2 Points de Vue  
77127 Lieusaint  
T. +33 (0)1 60 564 433  
F. +33 (0)1 60 685 689

## Sommaire

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<b>1</b>
<i>Bilan Actif</i>	<b>2</b>
<i>Bilan Passif</i>	<b>3</b>
<i>Compte de Résultat</i>	<b>4</b>
<i>Détail de l'Actif</i>	<b>6</b>
<i>Détail du Passif</i>	<b>7</b>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<b>8</b>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<b>11</b>
<i>Liasse fiscale</i>	<b>12</b>
<i>Liasse fiscale fille</i>	<b>33</b>

## Attestation de présentation des comptes

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 100 PRESSION** pour l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023** et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>238 766</b> euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>494 375</b> euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>-72 971</b> euros

Fait à PARIS  
Le 07 mai 2024

Cédric Roubin  
Associé  
Expert-comptable

## Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 398	9 517	7 881	8 867
	Autres immobilisations corporelles	201 870	76 233	125 637	145 366
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 111		20 111	19 532	
TOTAL ( II )		239 379	85 750	153 629	173 765
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	11 315		11 315	6 873
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	48		48	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				720
	Autres créances	11 601		11 601	8 521
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	70 583		70 583	169 370	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	11 618		11 618	3 114
	TOTAL ( III )	105 165		105 165	188 599
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecart de conversion actif ( VI )					
TOTAL ACTIF ( I à VI )		344 544	85 750	258 795	362 363

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

19 532

## Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	73 000	86 423
	Report à nouveau		(15 010)
Résultat de l'exercice	(72 971)	16 588	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		22 028	110 000
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	132 194	164 690
	Emprunts et dettes financières divers (3)	45 830	25 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 443	23 244
	Dettes fiscales et sociales	25 299	39 430
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		236 766	252 364
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		258 795	362 363
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(72 971,24)	16 587,52
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		137 277	252 364
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

## Compte de Résultat

1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	491 830		491 830	630 009
	Production vendue (Services et Travaux)	2 545		2 545	4 996
	Montant net du chiffre d'affaires	494 375		494 375	635 005
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 867	4 538
Autres produits			15	109	
Total des produits d'exploitation (1)				500 257	639 652
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			123 963	155 915
	Variation de stock			(4 442)	(2 673)
	Autres achats et charges externes			244 579	188 763
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 103	3 161
	Salaires et traitements			142 079	186 670
	Charges sociales du personnel			23 693	46 097
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			28 101	26 280
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			10 193	14 000	
Total des charges d'exploitation (2)				572 269	618 212
RESULTAT D'EXPLOITATION				(72 012)	21 441

## Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(72 012)	21 441
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	959	1 166
	Total des charges financières	959	1 166
RESULTAT FINANCIER		(959)	(1 166)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(72 971)	20 275
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		760
	Total des charges exceptionnelles		760
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(760)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			2 927
TOTAL DES PRODUITS		500 257	639 652
TOTAL DES CHARGES		573 228	623 065
RESULTAT DE L'EXERCICE		(72 971)	16 588

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

## Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>153 629</b>	<b>59,36</b>	<b>173 765</b>	<b>47,95</b>	<b>(20 136)</b>	<b>-11,59</b>
Installations techniques, matériel et outillage	7 881	3,05	8 867	2,45	(986)	-11,12
215500 MATERIEL	17 398	6,72	15 314	4,23	2 083	13,60
281550 AMORT. MATERIEL	(9 517)	-3,68	(6 448)	-1,78	(3 069)	-47,60
Autres immobilisations corporelles	125 637	48,55	145 366	40,12	(19 729)	-13,57
218100 AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	144 812	55,96	144 812	39,96		
218300 MATERIEL BUREAU ET INFO.	15 005	5,80	10 756	2,97	4 248	39,50
218400 MOBILIER	42 054	16,25	40 999	11,31	1 055	2,57
281810 AMORT. AMENAGEMENTS ET INSTALLATIO	(48 121)	-18,59	(33 451)	-9,23	(14 670)	-43,85
281830 AMORT. MAT. BUREAU ET INFORMATIQUE	(6 931)	-2,68	(3 802)	-1,05	(3 128)	-82,27
281840 AMORT. MOBILIER	(21 182)	-8,18	(13 948)	-3,85	(7 234)	-51,87
Autres immobilisations financières	20 111	7,77	19 532	5,39	579	2,96
275000 DEPOTS ET CAUTIONS VERSES	10 491	4,05	9 912	2,74	579	5,84
275100 FRAIS GARANTIE PRET BPI	9 620	3,72	9 620	2,65		
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>105 165</b>	<b>40,64</b>	<b>188 599</b>	<b>52,05</b>	<b>(83 433)</b>	<b>-44,24</b>
Matières premières, approvisionnements	11 315	4,37	6 873	1,90	4 442	64,62
310000 STOCKS MAT.PREM.ET FOURN.	11 315	4,37	6 873	1,90	4 442	64,62
Avances & acomptes versés sur commandes	48	0,02			48	
409100 FOURNISSEURS ACOMPTE	48	0,02			48	
Créances clients et comptes rattachés			720	0,20	(720)	-100,00
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR			720	0,20	(720)	-100,00
Autres créances	11 601	4,48	8 521	2,35	3 080	36,14
040D COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS	247	0,10	304	0,08	(57)	-18,65
409600 CONSIGNES	2 198	0,85	1 704	0,47	495	29,03
445620 TVA DEDUCTIBLE / IMMO.	700	0,27	700	0,19		
445660 TVA DEDUCTIBLE	2 365	0,91	649	0,18	1 716	264,43
445670 CREDIT DE TVA	4 583	1,77			4 583	
445800 TVA A REGULARISER			3 135	0,87	(3 135)	-100,00
445860 TVA S/ FACT. NON PARVENUES	1 508	0,58	1 600	0,44	(92)	-5,75
467100 AUTR.CPTS DEBIT.OU CREDIT			430	0,12	(430)	-100,00
Disponibilités	70 583	27,27	169 370	46,74	(98 787)	-58,33
511100 REMISES ESP			1 310	0,36	(1 310)	-100,00
511600 REMISE LS PAY			1 108	0,31	(1 108)	-100,00
512100 BNP PARIBAS 10644973	22 765	8,80	120 336	33,21	(97 571)	-81,08
512120 BNP PARIBAS 10651472	46 110	17,82	46 110	12,72		
512130 BANQUE POPULAIRE	1 500	0,58			1 500	
531000 CAISSE	208	0,08	505	0,14	(297)	-58,84
Charges constatées d'avance	11 618	4,49	3 114	0,86	8 504	273,08
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11 618	4,49	3 114	0,86	8 504	273,08
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	<b>258 795</b>	<b>100,00</b>	<b>362 363</b>	<b>100,00</b>	<b>(103 569)</b>	<b>-28,58</b>

## Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>22 028</b>	<b>8,51</b>	<b>110 000</b>	<b>30,36</b>	<b>(87 971)</b>	<b>-79,97</b>
Capital Social ou individuel	20 000	7,73	20 000	5,52		
101300 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	20 000	7,73	20 000	5,52		
Réserve légale	2 000	0,77	2 000	0,55		
106100 RESERVE LEGALE	2 000	0,77	2 000	0,55		
Autres réserves	73 000	28,21	86 423	23,85	(13 423)	-15,53
106800 AUTRES RESERVES	73 000	28,21	86 423	23,85	(13 423)	-15,53
Report à nouveau			(15 010)	-4,14	15 010	100,00
119000 REPORT A NOUVEAU			(15 010)	-4,14	15 010	100,00
Résultat de l'exercice	(72 971)	-28,20	16 588	4,58	(89 559)	-539,92
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>236 766</b>	<b>91,49</b>	<b>252 364</b>	<b>69,64</b>	<b>(15 597)</b>	<b>-6,18</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	132 194	51,08	164 690	45,45	(32 496)	-19,73
164100 EMPRUNTS / ETBS DE CREDIT	129 160	49,91	159 650	44,06	(30 489)	-19,10
164200 EMPRUNT 10K€	3 034	1,17	5 040	1,39	(2 006)	-39,81
Emprunts et dettes financières divers	45 830	17,71	25 000	6,90	20 830	83,32
455200 C/C S. BIAIS	43 178	16,68	25 000	6,90	18 178	72,71
455300 C/C SARL ESP	2 652	1,02			2 652	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 443	12,92	23 244	6,41	10 199	43,88
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	23 939	9,25	13 644	3,77	10 295	75,46
408100 FOURN. FACTURES NON PARVENUES	9 504	3,67	9 600	2,65	(96)	-1,00
Dettes fiscales et sociales	25 299	9,78	39 430	10,88	(14 131)	-35,84
421 REM REMUNERATIONS	5 144	1,99			5 144	
421000 REMUNERATIONS DUES	110	0,04	13 630	3,76	(13 520)	-99,19
427000 SAISIE	459	0,18			459	
428200 DETTES PROV./CONGES PAYES	6 398	2,47	5 687	1,57	711	12,51
431000 URSSAF	3 328	1,29	6 938	1,91	(3 610)	-52,03
437300 KLESIA RETRAITE	724	0,28	1 586	0,44	(861)	-54,32
437500 KLESIA PREVOYANCE	1 152	0,44	1 173	0,32	(21)	-1,81
438200 CHARG.SOC./ CONGES A PAYER	1 132	0,44	1 453	0,40	(321)	-22,09
438600 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	126	0,05			126	
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	56	0,02	100	0,03	(44)	-44,13
444000 IMPOTS SUR LES SOCIETES			2 927	0,81	(2 927)	-100,00
445510 TVA A PAYER			5 687	1,57	(5 687)	-100,00
445810 TVA DUE A REGULARISER	1 882	0,73			1 882	
445820 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	4 788	1,85			4 788	
445870 TVA S/ FACTURES A ETABLIR			120	0,03	(120)	-100,00
448600 CHARGES A PAYER			130	0,04	(130)	-100,00
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>258 795</b>	<b>100,00</b>	<b>362 363</b>	<b>100,00</b>	<b>(103 569)</b>	<b>-28,58</b>

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	500 257	101,19	639 652	100,73	(139 395)	-21,79
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens	491 830	99,49	630 009	99,21	(138 180)	-21,93
Production vendue Biens FRANCE	491 830	99,49	630 009	99,21	(138 180)	-21,93
701100 VENTES 20%	423 980	85,76	550 513	86,69	(126 533)	-22,98
701110 VENTES 10%	67 850	13,72	79 496	12,52	(11 646)	-14,65
Production vendue Services + Travaux	2 545	0,51	4 996	0,79	(2 451)	-49,05
Production vendue Services FRANCE	2 545	0,51	4 996	0,79	(2 451)	-49,05
708800 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	2 545	0,51	4 996	0,79	(2 451)	-49,05
Montant net du chiffre d'affaires	494 375	100,00	635 005	100,00	(140 630)	-22,15
Reprises sur provisions, transferts de charges	5 867	1,19	4 538	0,71	1 329	29,28
791000 TRANSFERTS DE CHARGES	5 867	1,19	4 538	0,71	1 329	29,28
Autres produits d'exploitation	15		109	0,02	(94)	-86,50
758000 PRODUITS DIVERS GEST.COURANTE	15		109	0,02	(94)	-86,50
Total des charges d'exploitation	572 269	115,76	618 212	97,36	(45 942)	-7,43
Achats de matières premières et autres appro.	123 963	25,07	155 915	24,55	(31 953)	-20,49
601000 ACHATS MAT.1ERE ET FOURN. 5.5%	40 299	8,15	47 129	7,42	(6 830)	-14,49
601020 ACHATS MAT.1ERE ET FOURN. 20%	78 892	15,96	111 053	17,49	(32 161)	-28,96
601120 ACHATS MAT.1ERE INTRACOM	4 772	0,97	3 948	0,62	823	20,85
609000 RRR OBTENUS SUR ACHATS			(6 215)	-0,98	6 215	100,00
Variation de stocks approvisionnements	(4 442)	-0,90	(2 673)	-0,42	(1 769)	-66,16
603100 VAR.STOCKS MAT.1ERE,FOURN	(4 442)	-0,90	(2 673)	-0,42	(1 769)	-66,16
Autres achats et charges externes	244 579	49,47	188 763	29,73	55 816	29,57
604000 PRESTATIONS MANDATAIRE	53 083	10,74			53 083	
604100 PRESTATIONS DJ	31 334	6,34			31 334	
604200 PRESTATIONS SECURITE	20 498	4,15			20 498	
606100 ELECTRICITE	8 804	1,78	6 790	1,07	2 014	29,66
606300 ACHATS MATERIELS ET PETITS EQUIPEMEN	12 746	2,58	16 847	2,65	(4 101)	-24,34
606301 ACHATS MATERIELS ET PETITS EQUIPEMEN	480	0,10			480	
606302 ACHATS MATERIELS ET PETITS EQUIPEMEN	1 693	0,34			1 693	
606320 ACHATS VETEMENTS PRO	1 172	0,24	510	0,08	662	130,02
606400 ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES	227	0,05	90	0,01	137	152,57
611000 SOUS TRAITANCE GENERALE			36 139	5,69	(36 139)	-100,00
611100 CONVENTION GERANCE SARL ESP			26 333	4,15	(26 333)	-100,00
612201 CREDIT BAIL 29666	6 732	1,36	6 750	1,06	(19)	-0,27
612202 CREDIT BAIL 29665	2 274	0,46	2 274	0,36		
612203 CREDIT BAIL 29664	3 420	0,69	3 420	0,54		
613200 LOCATIONS	41 284	8,35	39 163	6,17	2 121	5,42
613201 LOCATIONS BOX	765	0,15			765	
613500 LOCATIONS CAISSES	605	0,12	1 108	0,17	(503)	-45,40
613501 LOCATIONS TPE	1 608	0,33	1 836	0,29	(228)	-12,42
613502 LOCATIONS VEHICULES	181	0,04			181	
613503 PREFILOC CONFIG CAISSE	1 771	0,36			1 771	
613504 JOY - APPLICATION WEB	1 178	0,24			1 178	
613505 LOCATION MATERIEL	228	0,05			228	

## Détail du Compte de Résultat

		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
614000	CHARGES LOCATIVES	3 226	0,65	2 541	0,40	686	26,99
615200	ENTRETIEN ET REPARATIONS LOCAUX	2 460	0,50	4 179	0,66	(1 719)	-41,14
615500	BLANCHISSERIE / DECHETS	4 849	0,98	3 847	0,61	1 002	26,04
615510	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL	2 113	0,43	751	0,12	1 362	181,36
615600	MAINTENANCE	195	0,04	188	0,03	7	3,94
616100	ASSURANCE MATERIELS	654	0,13	4 490	0,71	(3 836)	-85,44
616110	PRIME D'ASSURANCE LOCAL	380	0,08			380	
616150	ASSURANCE HOMME CLE	192	0,04			192	
616200	ASSURANCE S/EMPRUNTS	400	0,08	400	0,06		
616300	ASSURANCE MULTIRISQUE	3 343	0,68			3 343	
618100	SERVICES EXTERIEURS DIV.	696	0,14	648	0,10	48	7,48
622400	COMMISSIONS PUMPKIN	18		585	0,09	(567)	-96,92
622410	COMMISSIONS CRT	33	0,01	84	0,01	(51)	-61,14
622420	COMMISSIONS LIGHTSPEED	162	0,03	656	0,10	(494)	-75,31
622600	HONORAIRES COMPTABLES	9 481	1,92	11 639	1,83	(2 158)	-18,54
622620	HONORAIRES JURIDIQUES	6 042	1,22			6 042	
622700	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	187	0,04			187	
622800	COMMISSIONS DIVERSES			180	0,03	(180)	-100,00
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	9 401	1,90	7 566	1,19	1 835	24,25
623110	ANNONCES ET INSERTIONS INTRA	130	0,03			130	
623400	CADEAUX	1 000	0,20	500	0,08	500	100,00
624100	TRANSP. BIENS ET PERSONNES			91	0,01	(91)	-100,00
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	33	0,01			33	
625600	RECEPTIONS			825	0,13	(825)	-100,00
625700	FRAIS DE RECEPTION	1 179	0,24			1 179	
626100	FRAIS POSTAUX	82	0,02	85	0,01	(3)	-3,60
626200	FRAIS TELECOMMUNICATION	987	0,20	671	0,11	317	47,21
626300	ABONNEMENT CANAL+	2 808	0,57	2 978	0,47	(169)	-5,68
627100	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	898	0,18	944	0,15	(46)	-4,82
627800	COMMISSIONS CB	2 881	0,58	3 202	0,50	(321)	-10,02
628100	COTISATIONS	664	0,13	454	0,07	210	46,38
Impôts, taxes et versements assimilés		4 103	0,83	3 161	0,50	942	29,80
633200	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 114	0,23	1 128	0,18	(14)	-1,26
633300	FORMATION CONTINUE	807	0,16	1 071	0,17	(264)	-24,64
635110	CET			130	0,02	(130)	-100,00
635111	COTIS. FONCIERE DES ENTREPRISES	2 182	0,44	832	0,13	1 350	162,26
Salaires et traitements		142 079	28,74	186 670	29,40	(44 590)	-23,89
641100	REMUNERATIONS PERSONNEL	128 799	26,05	161 177	25,38	(32 378)	-20,09
641200	PROVISIONS CONGES PAYES	711	0,14	4 498	0,71	(3 787)	-84,19
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	6 047	1,22	10 358	1,63	(4 310)	-41,61
641400	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	985	0,20	1 575	0,25	(590)	-37,45
641410	REMBT INDEMN. ACTIVITE PARTIEL			4 524	0,71	(4 524)	-100,00
641800	AVANTAGES EN NATURE	5 537	1,12	4 538	0,71	999	22,00
Charges sociales du personnel		23 693	4,79	46 097	7,26	(22 404)	-48,60
645100	URSSAF	17 293	3,50	34 604	5,45	(17 312)	-50,03
645300	RETRAITE	3 611	0,73	7 384	1,16	(3 772)	-51,09
645500	PREVOYANCE	604	0,12	916	0,14	(312)	-34,10
645600	MUTUELLE	2 008	0,41	1 685	0,27	323	19,19
645800	PROV. CHARGES CONGES PAYES	(321)	-0,06	1 190	0,19	(1 511)	-126,98
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	498	0,10	318	0,05	180	56,60
Dotation aux amortissements sur immobilisations		28 101	5,68	26 280	4,14	1 821	6,93
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	28 101	5,68	26 280	4,14	1 821	6,93
Autres charges de gestion courante		10 193	2,06	14 000	2,20	(3 806)	-27,19
651000	REDEVANCES	9 921	2,01	13 422	2,11	(3 501)	-26,08
658000	CHARGES GESTION COURANTE	272	0,05	577	0,09	(306)	-52,94

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Résultat d'exploitation	(72 012)	-14,57	21 441	3,38	(93 453)	-435,87
Total des produits financiers						
Total des charges financières	959	0,19	1 166	0,18	(207)	-17,77
Intérêts et charges assimilées	959	0,19	1 166	0,18	(207)	-17,77
661100 INTERETS DES EMPRUNTS	959	0,19	1 166	0,18	(207)	-17,77
Résultat financier	(959)	-0,19	(1 166)	-0,18	207	17,77
Résultat courant avant impôts	(72 971)	-14,76	20 275	3,19	(93 246)	-459,92
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles			760	0,12	(760)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			760	0,12	(760)	-100,00
671800 CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION			760	0,12	(760)	-100,00
Résultat exceptionnel			(760)	-0,12	760	100,00
Impôts sur les bénéfices			2 927	0,46	(2 927)	-100,00
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES			2 927	0,46	(2 927)	-100,00
Résultat de l'exercice	(72 971)	-14,76	16 588	2,61	(89 559)	-539,92

## Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	494 375	100,00	635 005	100,00	(140 630)	-22,15
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
<b>MARGE COMMERCIALE (a)</b>						
Production vendue	494 375	100,00	635 005	100,00	(140 630)	-22,15
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	494 375	100,00	635 005	100,00	(140 630)	-22,15
- Achats stockés approvisionnement	123 963	25,07	155 915	24,55	(31 953)	-20,49
- Variation des stocks et approvisionnement	(4 442)	-0,90	(2 673)	-0,42	(1 769)	66,16
- Achats de sous-traitance directe	104 915	21,22			104 915	
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION (b)</b>	269 939	54,60	481 763	75,87	(211 824)	-43,97
<b>MARGES (Commerciale + Production )</b>	269 939	54,60	481 763	75,87	(211 824)	-43,97
- Achats non stockés (c)	25 122	5,08	24 236	3,82	885	3,65
- Autres charges externes (c)	114 542	23,17	164 526	25,91	(49 984)	-30,38
<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b>	364 100	73,65	342 005	53,86	22 095	6,46
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)</b>	130 275	26,35	293 000	46,14	(162 726)	-55,54
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 921	0,39	2 199	0,35	(278)	-12,65
- Autres impôts et taxes	2 182	0,44	962	0,15	1 220	126,82
- Salaires et traitements	142 079	28,74	186 670	29,40	(44 590)	-23,89
- Charges sociales	23 693	4,79	46 097	7,26	(22 404)	-48,60
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	(39 600)	-8,01	57 073	8,99	(96 673)	-169,38
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	15		109	0,02	(94)	-86,50
+ Transfert de charges d'exploitation	5 867	1,19	4 538	0,71	1 329	29,28
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	28 101	5,68	26 280	4,14	1 821	6,93
- Autres charges de gestion courante	10 193	2,06	14 000	2,20	(3 806)	-27,19
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>	(72 012)	-14,57	21 441	3,38	(93 453)	-435,87
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	959	0,19	1 166	0,18	(207)	-17,77
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	(72 971)	-14,76	20 275	3,19	(93 246)	-459,92
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles			760	0,12	(760)	-100,00
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			(760)	-0,12	760	100,00
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices			2 927	0,46	(2 927)	-100,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	(72 971)	-14,76	16 588	2,61	(89 559)	-539,92

## Liasse fiscale

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>							
Adresse de l'entreprise : <b>16 Rue Feugas</b>		33100 BORDEAUX							
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *							
Numéro SIRET * <b>8 8 1 5 5 2 1 0 3 0 0 0 2 3</b>									
		Exercice N, clos le, <b>31122023</b>							
		N-1 <b>31122022</b>							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AC					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	17 398	9 517	7 881	8 867	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	201 870	76 233	125 637	145 366	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC						
Autres titres immobilisés	BD		BE						
Prêts	BF	BG							
Autres immobilisations financières *	BH	BI	20 111		20 111	19 532			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>239 379</b>	<b>85 750</b>	<b>153 629</b>	<b>173 765</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	11 315	BM		11 315	6 873	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	48	BW		48		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			720	
		Autres créances (3)	BZ	11 601	CA		11 601	8 521	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE				
Disponibilités		CF	70 583	CG		70 583	169 370		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 618	CI		11 618	3 114		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>105 165</b>	CK		<b>105 165</b>	<b>188 599</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecart de conversion actif * (VI)	CN								
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>344 544</b>	1A	<b>85 750</b>	<b>258 795</b>	<b>362 363</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS 100 PRESSION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....20 000..... )	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	73 000	86 423
	Report à nouveau	DH		(15 010)
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(72 971)</b>	<b>16 588</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>22 028</b>	<b>110 000</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	132 194	164 690
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	45 830	25 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 443	23 244
	Dettes fiscales et sociales	DY	25 299	39 430
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>236 766</b>	<b>252 364</b>
	Ecarts de conversion passif * <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>258 795</b>	<b>362 363</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	137 277	252 364	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	491 830	FE		FF	491 830	630 009	
		FG	2 545	FH		FI	2 545	4 996	
		FJ	<b>494 375</b>	FK		FL	<b>494 375</b>	<b>635 005</b>	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	5 867	4 538	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15	109	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>500 257</b>	<b>639 652</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	123 963	155 915	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(4 442)	(2 673)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	244 579	188 763	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 103	3 161	
	Salaires et traitements *					FY	142 079	186 670	
	Charges sociales (10)					FZ	23 693	46 097	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	28 101	26 280	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	10 193	14 000	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>572 269</b>	<b>618 212</b>
	<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>(72 012)</b>	<b>21 441</b>
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * <b>(III)</b>					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * <b>(IV)</b>					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	959	1 166	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>959</b>	<b>1 166</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>(959)</b>	<b>(1 166)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>(72 971)</b>	<b>20 275</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS 100 PRESSION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	760
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	760
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(760)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>		HJ	
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		HK	2 927
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>500 257</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>573 228</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>(72 971)</b>
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	12 426
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	12 445
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 867
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <b>A5</b>	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	9 921	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives <b>A6</b>			
dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>			
obligatoires <b>A9</b>			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS 100 PRESSION**

Néant  \*

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Com- posants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Com- posants	M3	KS	15 314	KT		KU	2 083	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	144 812	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	51 755	LC		LD	5 303	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>				LN	<b>211 881</b>	LO		LP	<b>7 387</b>	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	19 532	1U		1V	579	
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	<b>19 532</b>	LR		LS	<b>579</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	<b>231 413</b>	ØH		ØJ	<b>7 966</b>		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	17 398	MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	144 812	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	57 058	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	<b>219 268</b>	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	20 111	2G
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK	<b>20 111</b>	2H
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK		ØL	<b>239 379</b>	ØM	

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 100 PRESSION** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 448	QA	3 069	QB		QC	9 517
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	33 451	QE	14 670	QF		QG	48 121
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 750	QM	10 362	QN		QO	28 112
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	<b>57 649</b>	QV	<b>28 101</b>	QW		QX	<b>85 750</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>57 649</b>	ØP	<b>28 101</b>	ØQ		ØR	<b>85 750</b>
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
<b>Provisions réglementées</b>	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
<b>Provisions pour dépréciation</b>	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF			
	UG	UG	UH			
	UJ	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	20 111	UV		UW	20 111			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 156		9 156				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 445		2 445					
	Charges constatées d'avance		VS	11 618		11 618					
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>43 330</b>	VU	<b>23 219</b>	VV	<b>20 111</b>			
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	132 194		32 704		99 490			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 443		33 443						
Personnel et comptes rattachés		8C	12 110		12 110						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 463		6 463						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 670		6 670					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	56		56					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	45 830		45 830						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>236 766</b>	VZ	<b>137 277</b>		<b>99 490</b>				
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		43 178		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	32 496	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122023</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme				
						- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
						<b>TOTAL I</b>		WR		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales * ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )									
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									
	Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB
			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI
		Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II )						XI				
déficit ( II moins I )						XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL				
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN				
						<b>0</b>				
						<b>72 971</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SAS 100 PRESSION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 530
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(15 010)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB											
						- Autres réserves	ZD											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	16 588		Dividendes		ZE		15 000									
	Prélèvements sur les réserves	ØE	13 423		Autres répartitions		ZF											
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>15 000</b>		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG											
					<b>TOTAL II</b>	ZH		<b>15 000</b>										
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>																		
Exercice N :																		
Exercice N-1 :																		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7	50 172	YQ	20 680													
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS														
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	104 915		62 472											
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	47 620	XQ	50 846		44 647											
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU														
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	15 923		13 145											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV														
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST	72 895		68 498											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	<b>244 579</b>		<b>188 763</b>											
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	2 182		962											
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	1 921		2 199											
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	<b>4 103</b>		<b>3 161</b>											
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	92 210													
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	59 875													
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *			ØB	140 383													
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%										
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP																	
					- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0					ZR	0							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(72 971)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL										
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(70 606)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO										
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	9	1	5	3	4	0	3	7	6	0	0	0	1

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	10% ou 12,80%	
		⑩	⑪	19%	15% ou 12,80%	0%	⑫
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							
			(A)	(B)	(Ventilation par taux)	(C)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS 100 PRESSION** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❸ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❹ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 100 PRESSION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012023</b>		et clos le : <b>31122023</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		6
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		494 375
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		5 867
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>500 242</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		15
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		4 442
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>4 456</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		254 000
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		54 496
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		10 193
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>318 689</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>186 009</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>	186 009
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>		500 242
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		6
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>	01/01/2023	<b>GZ</b> 31/12/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	<b>HR</b>		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|3**

N° SIRET **8|8|1|5|5|2|1|0|3|0|0|0|2|3**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 100 PRESSION**

ADRESSE ( voie ) **16 Rue Feaugas**

CODE POSTAL **33100** VILLE **BORDEAUX**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 **1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 **20 000**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ ]

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique **SARL** Dénomination **ESP**  
 N° SIREN (si société établie en France) **915340376** % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **20 000**  
 Adresse : N° **16** Voie **Rue FEAUGAS**  
 Code postal **33100** Commune **BORDEAUX** Pays **FRANCE**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET

8 8 1 5 5 2 1 0 3 0 0 0 2 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 100 PRESSION

ADRESSE ( voie ) 16 Rue Feugas

CODE POSTAL 33100

VILLE

BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>
Désignation de la société	Adresse du siège social
<b>SAS 100 PRESSION</b>	
SIRET <b>88155210300023</b>	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
<b>16 Rue Feaugas</b>	
<b>33100 BORDEAUX</b>	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012023** SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : **9 1 5 3 4 0 3 7 6 0 0 0 1 0**

AUTR SARL ESP 16 Rue FEAUGAS  
33100 BORDEAUX

**B** **ACTIVITÉ**

Activités exercées **Bar et restaurants** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C** **RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

**1. Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable à 15%  Déficit **72 971**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

**2. Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%  PV à long terme imposables à 19%  PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%

**3. Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A  Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies  Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

**D** **IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E** **CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F** **CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G** **ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

**H** **COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **NSK CONSEIL 11 rue de Mogador 75009 PARIS** Tél : **01 42 60 16 06**

Nom et adresse du conseil : **Tél :**

OGA/OMGA  Viseur conventionné  (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : **Date : 07052024 Lieu : Paris**

**Qualité et nom du signataire : Présidente**

**Signature : ESP**

N° d'agrément :

**Examen de conformité fiscale (ECF)**  prestataire :

## Liasse fiscale fille

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE  
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 100 PRESSION**

N° SIRET : **8 8 1 5 5 2 1 0 3 0 0 0 2 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Néant  \*

Exercice ouvert le : **01012023**

clos le : **31122023**

**I - REINTEGRATIONS**

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	

**II - DEDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

	E4	72 971
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
TOTAL II	F1	72 971

**III - RESULTAT FISCAL**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	72 971
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	72 971

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 100 PRESSION**

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

Exercice ouvert le : **01012023**  
clos le : **31122023**

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis	) M5 ter
Déficits imputés			J9
Déficits reportables			M6
Déficits nés au titre de l'exercice			H8
Total des déficits restant à reporter			H9
			72 971
			72 971

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS 100 PRESSION**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **88155210300023**

Exercice ouvert le : **01012023**

clos le : **31122023**

Néant \*

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				<b>72 971</b>		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY	<b>72 971</b>		
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ		DA	<b>72 971</b>		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION  
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS 100 PRESSION**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **88155210300023**

Exercice ouvert le : **01012023**

clos le : **31122023**

Néant \*

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
		FA		FB									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB									
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ									
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH									
TOTAL		FK		FL									
BENEFICE (2) FK - FL		FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %	Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %	Taux de 0 %			
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%		GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%				E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%						E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

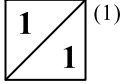
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET  
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE  
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES  
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SARL ESP		
SIREN de la société mère :	915340376		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	<b>SAS 100 PRESSION</b>		
SIREN de la société intégrée :	<b>881552103</b>		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :			
Exercice ouvert le : <b>01012023</b>	clos le : <b>31122023</b>		
<b>A - RESULTAT D'ENSEMBLE</b>	<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>		<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) <sup>2</sup>			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

<b>B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE</b>	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

<sup>1</sup> La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

<sup>2</sup> Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 100 PRESSION**

N° SIRET : 88155210300023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012023**

clos le : **31122023**

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5		

<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables ( Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(72 971)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	(72 971)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice